

Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Qu'est-ce que la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis ?

La mission de la Maison Sault-Saint-Louis, qui est un organisme communautaire, est d'offrir **gratuitement** des services de soins palliatifs à la personne adulte en fin de vie, quelles que soient sa provenance ou ses croyances religieuses, de façon à ce qu'elle puisse **vivre jusqu'à la fin** ses derniers moments dans le respect et la dignité **entourée de ses proches** dans un environnement familial et chaleureux offrant un confort semblable à celui du domicile.

La Maison fera appel à une équipe composée de nombreux bénévoles formés, d'employés dédiés à la cause et de professionnels de la santé. De plus, c'est également un lieu où toute la famille sera prise en charge pour mieux traverser cette étape.

Où la Maison sera-t-elle située et à quelle population s'adresse-t-elle ?

La Maison sera construite dans l'arrondissement de LaSalle, sur les berges du fleuve, à proximité des transports publics et sur un site facile d'accès pour les résidents des territoires voisins. Elle pourra recevoir des personnes adultes dont la fin de vie est imminente pour cause de maladie.

A quelle date prévoit-on l'ouverture ?

L'ouverture de la Maison est prévue pour le début 2022.

Quels seront les principaux services offerts ?

La Maison disposera de 8 chambres privées et répondra aux besoins exprimés par les patients et leur famille: suivis médicaux et pharmaceutiques, soins infirmiers, cuisine, buanderie, etc.

Qui paiera pour la construction de la Maison et les frais d'opération ?

Les coûts de construction et l'ensemble des meubles et équipements seront entièrement financés à même les dons reçus de la communauté.

Les coûts d'opération de la Maison seront partiellement subventionnés par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux tandis que la partie non subventionnée sera financée par les dons reçus annuellement.

Pourquoi une campagne majeure de financement de 5 000 000 \$?

Le plan d'affaires détaillé de la Maison a permis d'établir le coût de construction de la Maison, de son aménagement et de l'achat des équipements à 3 M\$, somme qui doit être entièrement financée par le secteur privé en fonction des directives gouvernementales. La campagne de financement visera également à recueillir un montant suffisant pour défrayer les coûts de démarrage et la portion des frais d'opération non subventionnée pour les deux premières années.

Qui est invité à participer à la campagne majeure de financement ?

La campagne majeure de financement fera appel à la générosité et au soutien financier de l'ensemble des intervenants de la société : fondations privées, entreprises, communautés religieuses et individus, chacun en fonction de leur capacité financière.

Est-ce que les dons seront admissibles à un reçu pour fins d'impôts ?

Oui. La Maison est enregistrée comme organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du Revenu du Canada et émettra des reçus pour fins d'impôts pour tout don de 10 \$ et plus, en conformité avec les lois fiscales.

Puis-je étaler mon don sur quelques années ?

Oui, les engagements financiers pris dans le cadre de la campagne majeure de financement peuvent être répartis sur quelques années, généralement jusqu'à 5 ans.

À qui peut-on s'adresser pour des renseignements additionnels ?

Vous pouvez communiquer avec l'équipe de la MSPSSL via notre adresse courriel :

mspssl.info@gmail.com.

Il vous est également possible de joindre l'un des directeurs du développement philanthropique par téléphone aux numéros suivants :

Sylvie C. Crevier, 514 710-7601
Richard Mainville, 514 755-9888